REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.
Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N° 6 : Adoption d'une décision modificative n° 1

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois d'octobre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Roland MORICEAU, Président.

Date de convocation : 28 septembre 2026

Etaient présents : 18 membres titulaires et suppléants avec voix délibérative

M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme – M. Patrick CHARPENTIER, Maire de Sepvret - M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay - M. Michel CHANTREAU, Conseiller municipal de St-Martin-de-St-Maixent - Mme Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle - Mme Sylvie DUQUESNOY, Adjointe au Maire de Parthenay - M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault - M. Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de Saint-Symphorien - M. Alain HIBON, Maire de François - Mme Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées - Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de Saint-Rémy - Mme Marie-Laure BOISSEL, Adjointe au Maire d'Augé - M. Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan - M. Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet - M. Marc RICHET, Maire de Coulonges-sur-l'Autize - Mme Nathalie SOUBRE, Conseillère municipale de Bressuire - Mme Chantal BRILLAUD, Vice-Présidente de la CDC Mellois en Poitou - M. Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais.

1 membre titulaire ayant donné voix délibérative à M. Roland MORICEAU : M. Gaël MARZIN, Conseiller municipal de Thouars.

Etaient excusés :

Membres titulaires : M. Patrice BAUDRY, Adjoint au Maire de Melle - Mme Christelle MAGNANT, Maire de Luzay - M. Gaël MARZIN, Conseiller municipal de Thouars - Mme Marie-Pierre MISSIOUX, Maire de Cherveux - Mme Aurélie THEBAULT, Vice-Présidente de la CDC de Parthenay-Gâtine.

Membres suppléants : Mme Edwige ARDRIT, Maire de Tourtenay - Mme BAZANTAY, Maire de St Amand-sur-Sèvre – Mme Béatrice CRETIEN, Adjointe au Maire de Pamproux - M. Cyril BALLAND, Maire de Loubigné - Mme Pascale ROBIN, Adjointe au Maire de Parthenay - Mme Hélène MARSAULT, Maire d'Irais - M. Claude BOISSON, Maire de Chauray - M. André NAVARI, Conseiller municipal de Saint-Maixent-l'Ecole – Mme Lucy MOREAU, Maire de Villiers-en-Plaine - Mme Valérie BAUDOUIN, Adjointe au Maire de Thouars - Mme Sonia LUSSIEZ, Maire de Prahecq - M. Jérôme BARON, Adjoint au Maire de Nueil-les-Aubiers - M. Thierry PASQUIER, Conseiller

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication

municipal de Thénezay - Mme Corine MICOU, Maire de Faye-sur-Ardin - Mme Sophie BESNARD, Maire de Voulmentin - Mme Nicole NEE, Conseillère communautaire de la CDC Mellois en Poitou - M. François MARY, Président du CCAS-EHPAD de Chiché, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais - M. Guillaume CLEMENT, Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Pour permettre la régularisation des modifications comptables en lien avec la subvention Plan France Relance pour le parcours cybersécurité et l'étude sur le SIRH, le Président propose au Conseil d'administration d'adopter la modification budgétaire suivante (DM) sur l'exercice 2026 :

INVESTISSEMENT DEPENSES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil d'administration	Total
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 745,00		14 150,00	14 150,00	14 150,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMEI	2 745,00		14 150,00	14 150,00	14 150,00
13911	Etat et etab nationaux	2 745,00		14 150,00	14 150,00	14 150,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			46 555,00	46 555,00	46 555,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELL			39 555,00	39 555,00	39 555,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE			7 000,00	7 000,00	7 000,00
2051	Concessions, droits similaires			39 555,00	39 555,00	39 555,00
21838	Autre matériel informatique			7 000,00	7 000,00	7 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	123 069,00		-14 150,00	-14 150,00	-14 150,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLE	123 069,00		-14 150,00	-14 150,00	-14 150,00
2188	Autres	123 069,00		-14 150,00	-14 150,00	-14 150,00
TOTAL SECTION		125 814,00	0,00	46 555,00	46 555,00	46 555,00

INVESTISSEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil d'administration	Total
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			46 555,00	46 555,00	46 555,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELL			46 555,00	46 555,00	46 555,00
2031	Frais d'études			27 969,00	27 969,00	27 969,00
2032	Frai de recherche et de dév			18 586,00	18 586,00	18 586,00
TOTAL SECTION		0,00	0,00	46 555,00	46 555,00	46 555,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil d'administration	Total
011	CHARGES A CARACTERE GENEF	60 700,00		14 150,00	14 150,00	14 150,00
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	60 700,00		14 150,00	14 150,00	14 150,00
62268	Autres honoraires, conseils	60 700,00		14 150,00	14 150,00	14 150,00
TOTAL SECTION		60 700,00	0,00	14 150,00	14 150,00	14 150,00

FONCTIONNEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil d'administration	Total
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 100,00		14 150,00	14 150,00	14 150,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	4 100,00		14 150,00	14 150,00	14 150,00
777	Rec subv inv transf cpte résul	4 100,00		14 150,00	14 150,00	14 150,00
TOTAL SECTION		4 100,00	0,00	14 150,00	14 150,00	14 150,00

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 telle qu'indiquée ci-dessus.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,

Roland MORICEAU

Délibération télétransmise en Préfecture le : 20.10.26.
Accusé réception le : 20.10.26

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 20.10.26
Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le : 20.10.26

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication